FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

Mise en œuvre de l'accord historique sur la couverture mobile : point de vue des opérateurs

Michel COMBOT

Directeur général de la Fédération Française des Télécoms

Mercredi 30 mai 2018

Nouveau record en 2017 avec 9,6 milliards d'€ investis par dans les réseaux : les opérateurs poursuivent l'accélération

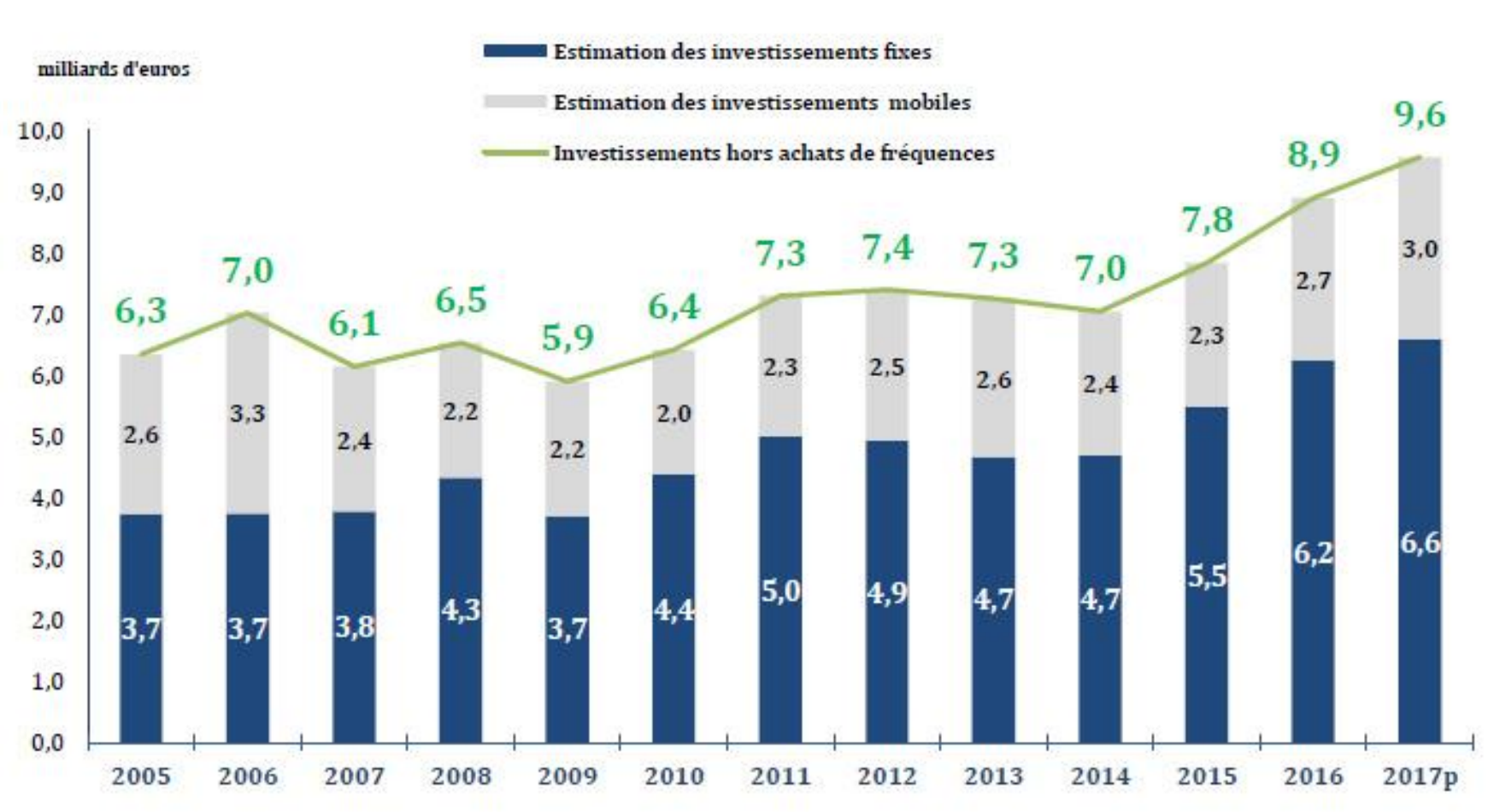

Signature d'un « New Deal » historique et inédit

Généraliser la 4G sur le réseau existant

Une accélération supérieure à 5 ans
par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km
d'axes routiers prioritaires seront couverts à **100 %** d'ici fin 2020

23 000 km
du réseau ferré régional le seront à **90%** d'ici fin 2025

5 000
nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un **« dispositif de couverture ciblée »** destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà,** pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)

La mise en œuvre effective de l'accord est conditionnée par la simplification des déploiements

Projet de loi ELAN

PARCOURS TYPE DU DOSSIER D'IMPLANTATION D'UN SITE MOBILE

ANFR

- **Demande d'autorisation** pour les antennes puissance > 5W
- **Silence vaut accord (SVA)** = 2 mois

DÉLAI D'INSTRUCTION

- 1 mois pour les DP
- 3 mois pour les PC

Article 15 Rendre consultatif l'avis des ABF pour les antennes de téléphonie mobile

DÉLIVRANCE

- Affichage dans les huit jours

Article 62 ter Supprimer la possibilité pour le Maire de retirer une autorisation illégale dans les 3 mois

RECOURS GRACIEUX

- Prolonge le délai de recours contentieux

CHANTIER

- Déclaration d'ouverture en mairie
- 12 mois maximum
- Déclaration de conformité des travaux

Proposition Favoriser l'implantation de sites mobiles en montagne

Proposition Favoriser l'implantation de sites mobiles sur le littoral

Proposition Favoriser l'implantation de sites mobiles dans les zones agricoles, pastorales et forestières

Proposition Faciliter les évolutions de technologie des infrastructures existantes

Pré-dossier (2 mois) → **Instruction (3 à 6 mois)** → **Incertitude juridique (5 mois)** → **Construction (6 à 8 mois)**

COMMUNE

- Le Maire peut demander une simulation d'exposition
- Possibilité de formulation d'observations des habitants

Article 62 Dépôt concomitant du dossier d'information et de la demande d'urbanisme

Proposition Simplification des dispositions relatives au niveau d'exposition aux champs électromagnétiques

Proposition Privilégier les mesures a posteriori d'exposition aux ondes électromagnétiques aux simulations théoriques en amont

COMMUNE

- Affichage
- Transmission aux autorités concernées
- Un mois pour notifier l'incomplétude

Article 62 bis Exclusion des communications électroniques des obligations de publicité et de mise en concurrence préalable à l'occupation du domaine public (Ordonnance de 2017)

RECOURS CONTENTIEUX

- Dans les 2 mois suivant affichage

COMMUNE

- **Contestation possible** dans un délai de 3 mois

Texte initial

Texte de la Commission

Nos propositions

18-24 mois	4 mois	3 mois

Co-construction d'un protocole de coopération pour la mise en œuvre opérationnelle du « New Deal »

- Seul un partenariat exemplaire entre les opérateurs, le régulateur, l'État, les collectivités territoriales et leurs associations représentatives permettra de relever l'objectif de cohésion des territoires.

- Les opérateurs et associations de collectivités travaillent conjointement à l'élaboration d'un protocole de coopération, véritable guide de bonnes pratiques pour garantir la mise en œuvre opérationnelle du « New Deal ».

- Ce guide de bonnes pratiques a pour objet de formaliser le cadre général du partenariat en définissant les modalités pratiques de coopération pour la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de couverture ciblée et la mise en place de la 4G dans les zones blanches.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

En savoir plus

www.fftelecoms.org

Suivez-nous sur Twitter
@FFTelecoms